

INSTITUTS ET INITIATIVES

Appel à projets

Campagne 2022

<https://www.sorbonne-universite.fr>

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

L'Alliance Sorbonne Université promeut la recherche interdisciplinaire et la structuration de la formation par la recherche par **le biais d'Instituts et d'Initiatives qui unissent les communautés de chercheurs/enseignants-chercheurs et chercheuses/enseignantes-chercheuses autour d'un enjeu commun.**

Les Instituts répondent aux enjeux sociétaux et ont vocation à faire travailler ensemble plusieurs disciplines permettant ainsi de donner aux chercheurs et aux chercheuses d'horizons différents l'opportunité de confronter leurs savoirs et leurs expériences.

Les initiatives explorent les opportunités de collaboration transdisciplinaire dans d'autres domaines.

Vous trouverez une brève présentation des périmètres scientifiques de ces Instituts et Initiatives en document attaché.

Les Instituts et Initiatives bénéficieront en 2022 de contrats doctoraux financés par l'Initiative d'excellence.

Le présent appel à projets décrit donc le cadre et le processus d'attribution de ces contrats doctoraux pour les Instituts et Initiatives.

DÉROULEMENT DE LA CAMPAGNE

Un appel à projets de recherche est lancé auprès des chercheurs/enseignants-chercheurs et chercheuses/enseignantes-chercheuses de l'Alliance Sorbonne Université. *Les porteurs et porteuses de projet doivent être affiliés à un laboratoire et un école doctorale ayant une tutelle au sein de l'Alliance Sorbonne Université.*

Après contrôle des écoles doctorales, ces projets sont soumis à un comité de chercheurs/enseignants-chercheurs et chercheuses/enseignantes-chercheuses présidé par la direction des Instituts et des Initiatives.

Ils sont ensuite publiés sur les sites de Sorbonne Université et des écoles doctorales.

Les étudiantes et les étudiants adressent leur dossier de candidatures aux porteurs et aux porteuses des projets ainsi qu'au Collège Doctoral avant d'être auditionnées par un jury.

APPEL À PROJETS

Projet de recherche doctorale

Les porteurs et porteuses de projet (*directeur et directrice de thèse*) déposent leur projet auprès du collège doctoral via un **LIMESURVEY**

Le Collège Doctoral transmet aux écoles doctorales ainsi qu'aux Instituts et aux Initiatives les projets déposés.

Sélection des projets

Les **écoles doctorales** notifient par mail le Collège Doctoral des projets valides :

cd_instituts_et_initiatives@listes.upmc.fr

Les **Instituts et Initiatives** notifient le Collège Doctoral par mail des projets présélectionnés :

cd_instituts_et_initiatives@listes.upmc.fr

Publication

Ces projets sont ensuite publiés sur les sites de Sorbonne Université et des écoles doctorales.

- **Synergie entre les disciplines**

Les co-encadrements et co-directions sont vivement encouragées (parfois même obligatoires)

- **Alliance Sorbonne Université**

Les porteurs et porteuses de projet doivent être affiliées à un laboratoire et un école doctorale ayant une tutelle au sein de l'Alliance Sorbonne Université

- **Rôle des écoles doctorales**

Les ED vérifient uniquement la qualité de l'encadrement et de l'environnement du projet doctoral

- **Comités des Instituts et Initiatives**

Présidé par chaque direction des Instituts et des Initiatives, ils étudient la qualité scientifique des projets et leur adéquation avec la thématique du programme

APPEL À CANDIDATURES

Dossier de candidature

Les candidates et les candidats prennent contact avec les porteurs et porteuses des projets présélectionnés par le comité

Collège Doctoral

Avec l'accord des porteurs et porteuses de projets, les étudiantes et étudiants transmettent les dossiers de candidatures au Collège Doctoral

LIMESURVEY

Auditions des candidates et candidats

Le collège Doctoral transmet les dossiers de candidatures aux représentants des Instituts et des Initiatives.

Après auditions les Instituts et Initiatives préviennent les lauréates et lauréats et le Collège doctoral.

Publication des lauréates et lauréats

- **Composition du jury**

Les Instituts et les Initiatives composent un jury dont les membres sont choisis pour leur expertise scientifique en fonction des projets retenus

Des représentantes et des représentants des écoles doctorales concernées sont conviés

- **Audition**

Le candidat ou la candidate est évaluée sur : la qualité de son parcours académique et ses aptitudes à la recherche ; l'adéquation de son profil avec le projet ; sa capacité à s'approprier, à expliquer le projet défendu et à répondre aux questions du jury ; la faisabilité du projet défendu dans le temps imparti pour la durée de la thèse